

Charte Coupe de Volley mixte des Jeunesses vaudoises

La présente charte a pour but d'éclaircir les conditions de participation de la Coupe de volley mixte.

1. Seules les fêtes principales des différentes associations ont le droit de s'inscrire à la Coupe pour autant qu'elles respectent le planning des manifestations fixé par l'Amicale des Associations de Jeunesses (AAJ)
2. Les fêtes autorisées à s'inscrire sont :
 - **Concours théâtral FVJC**
 - **Rallye FJVC**
 - **Giron FVJC du Pied du Jura**
 - **Giron FVJC du Centre**
 - **Giron FVJC du Nord**
 - **Giron FVJC de la Broye**
 - **Tir Cantonal FVJC**
 - **Giron de l'Aubonne**
 - **Giron FJDN**
 - **Trophée de la Venoge**
 - **Challenge UJGDV**
 - Cantonale FVJC (tous les 5 ans)
 - Rencontres FVJC (tous les 5 ans)
 - Giron de la Côte (tous les 5 ans)
3. L'AAJ désigne un coordinateur et deux suppléants pour la gestion de la Coupe de volley.
4. Les inscriptions des fêtes à la Coupe de volley mixte se font auprès du coordinateur.
5. Si toutes les fêtes sont inscrites, il y a un maximum de 11 tournois de volley mixte durant l'été.
6. Si le nombre de 6 tournois est dépassé, seuls les 6 meilleurs résultats de chaque équipe sont comptabilisés.
7. Les résultats sont comptabilisés sous forme de points, l'équipe qui a le plus de plus de points remporte la Coupe.

8. Distribution des points :

- Vainqueur : 140 pts
- Finaliste : 100 pts
- Demi-finaliste : 72 points
- Quart de finaliste : 36 points
- Huitième de finaliste : 18 points
- Bonus en cas de participation à tous les tournois : 100 pts

9. Les classements ainsi que la distribution des prix de chaque tournoi sont sous la responsabilité des fêtes concernées.

10. Le classement jusqu'au 8^e de finalistes et la liste des équipes doivent être transmis au coordinateur dans un délai de 5 jours après le déroulement du tournoi.

11. Les résultats sont mis à jour et sont disponibles sur les sites internet de chaque association pour que les équipes puissent consulter leur classement avant et après chaque fête. Le classement final est fait lors de la dernière fête de l'été. Les lots du challenge estival sont remis avant la partie officielle de cette manifestation. Le coordinateur invite les équipes concernées.

12. Des prix sont distribués aux dix premières équipes du classement général.

13. Les prix du challenge estival sont trouvés par l'AAJ lors de l'assemblée de février. Le coordinateur vient avec des propositions.

14. Les inscriptions se font auprès de chaque organisateur. La finance d'inscription est la même à chaque tournoi. Aucune inscription supplémentaire n'est nécessaire pour participer au challenge.

15. Le financement des prix est assuré par chaque fête en prorata du nombre d'équipes.

16. Le montant alloué aux lots est décidé lors de l'assemblée de l'AAJ.

17. Chaque équipe s'inscrit avec le même nom aux différentes manifestations.

Fait le 06 mai 2020, en accord avec les personnes suivantes :

Giron de l'Aubonne : Frédéric Pfaüti (Président) et Nicolas Goy (Membre)

FJDN : Jordan Rebetz (Responsable sport)

FVJC : Cédric Destraz (Président)

Trophée de la Venoge : Robin André (Président)

UJGDV : Maxime Blanc (Président)